

Observations du 10 octobre 2023

A l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur,

Je me permets de vous écrire ce jour pour vous informer que je suis contre l'installation du champ photovoltaïque de Saint-Jouvent.

En effet à quoi cela rime !!!!!

Que vont devenir l'ensemble des biens immobiliers du secteur mitoyen de ce parc ? Souhaiteriez-vous acquérir un bien immobilier en vis à vis direct avec ce champ.

J'ai été contacté pour réaliser un avis de valeur dans le cadre d'une acquisition il y en environ 1 an et malheureusement aucune information circulée sur ce projet, personne n'en parlé.

J'ai donc réalisé cet avis en prenant compte qu'il se trouve dans un environnement sain.

Ces clients ont acheté ce bien au prix du marché dans un bel environnement, malheureusement ce n'est plus le cas. Personne leurs en a parlé.

Ni la mairie, ni le notaire.

La méthode est honteuse. Que signifie ces pratiques, cautionnez-vous ce système ?

Je vous propose de racheter ce bien au prix d'achat de me clients ?

Quand pensez vous ?

Cordialement. Raphael Poursain

Bonjour,

Je vous fais part de mon étonnement sur le fait que ce projet est totalement incroyable et impensable pour les promeneurs qui aiment plus que tout passer par nos chemins magnifiques de nos campagnes Limousines.

En effet qu'elle déception que d arriver sur un site rural et de tomber sur une structure totalement inerte stérile abjecte...

Merci de bien vouloir prendre en considération mes propos, bien à vous.

En attente d un accusé de réception.

Famille RIFFAUD-BASTIER

Bonjour,

Je viens par ce mail, vous signaler mon opposition à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Jouvent, pour des raisons de sauvegarde de l'environnement, de la faune, de la flore et aussi pour le bien-être des personnes habitant à proximité.

De plus, cette centrale photovoltaïque couvrira de combien réellement les besoins en électricité des habitants de la communauté de commune ELAN? Car sur la délibération d'ELAN du 16/03/2023, il est indiqué 50% des besoins, alors que sur la délibération du Conseil Municipal du 28/03/2023 ce taux est descendu à 30%...Pourquoi une telle différence?

Cordialement.